



SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 19 décembre 2018 à 19h00, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

M. THOUVENIN J.-Marie	M. ZENNER Bernard	M. BARBE Jérôme	M. LANGENFELD Guy
M. CINO Frédéric	M. OCTAVE Henri	M. BALCERZAK Roland	Mme CONTRERAS Céline
M. PETERMANN Mathieu	M. DI BARTOLOMEO R.	Mme FRIIO Marie-Rose	M. PHILIPPE Lionel
M. LORENTZ Maurice	M. NOEL Guy	Mme CEDAT-VERGNE N.	M. LAVALLEE J.-Pierre
M. LEUBE Michel	M. VOUIN Jean-Pierre	M. VUILLEMARD Patrick	M. ANDRE René
M. BECKER Patrick	Mme BRIER Marcelle	M. FERRERO Marc	M. GANDECKI Claude
M. KLOP Jean	M. SAPIN Bruno	M. SCHITZ Denis	M. WALTER Jean-Marie
M. GREINER Philippe	M. HEYERT Jean-Marc	M. JURCZAK Serge	M. MEDVES Jean-François
Mme SPERANDIO F.			

Procurations :

M. HERGAT Michel	a donné procuration à	M. BARBE Jérôme
M. LOUIS Jean-Charles		M. SCHITZ Denis
M. SZUREK Michel		M. LORENTZ Maurice
M. BAUR Denis		M. DI BARTOLOMEO R
Mme ZYDEK Christine		M. NOEL Guy
Mme RENAUX Patricia		M. SCHREIBER Roger
M. LAVAUT José		M. BALCERZAK Roland
M. CHRISTNACKER Daniel		M. BECKER Patrick
M. PERLATI Daniel		M. KLOP Jean
M. HOLSENBURGER A.		M. HEYERT Jean-Marc
Mme KHAMASSI Kheira		M. JURCZAK Serge
M. TARILLON Philippe		M. MEDVES Jean-François

Absents excusés :

M. TOCZEK Jean-Paul

Absents non excusés :

M. LATTWEIN Jean-François
M. LEBOURG Gérald
M. WANNINGER J.-Marc
M. DORVEAUX Lionel

M. IORIO Antoine
Mme FICARRA Béatrice
M. BOGUET Henri
M. MIZZON Jean-Marie

M. BROUILLET Laurent
Mme SASSELLA Sylvie
M. PERON Patrick
M. FRIJO Antoine

La séance débute à 19h15.

Début de la séance :

Membres en exercice : 59
Présents : 33
Procurations : 12
Absents : 14

Arrivée de M. OCTAVE après vote du point 9.

A partir du point 10 et jusqu'à la fin de la séance :

Membres en exercice : 59
Présents : 34
Procurations : 12
Absents : 13

La séance est levée à 19h45.

Assistaient en outre :

Mme AUBURTIN-COLNOT Isabelle, directrice générale du SMiTU
M. ANDRE Cédric, directeur adjoint du SMiTU
M. DIMEL Sébastien, responsable des finances du SMiTU
Mme SCHLIENGER Sylvaine, chargée de mission PDU et Citézen du SMiTU
Mme RAGNI Sandrine, assistante de direction du SMiTU
M. VAUTRELLE Alexandre, juriste du SMiTU
M. HOUBERDON Jérôme, Chargé de mission Transport au SMiTU

POINT 9 – DELIBERATION N° 2018/63 - CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF POUR LE SERVICE MARKETING ET COMMUNICATION ET MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Président informe l'assemblée :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3 2° et alinéas 7 et 8 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des remarques du Préfet de la Moselle et de la Direction Générale des Finances Publiques qui demandent que le SMiTU reprenne pleinement son rôle d'Autorité Organisatrice de la Mobilité Durable (AOMD), il convient de créer un poste d'adjoint administratif pour le service Marketing et communication en lieu et place du poste de chargé de communication actuel.

Le Président propose à l'assemblée :

La création d'un poste d'adjoint administratif pour le service Marketing et communication à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2019. Cette personne sous le contrôle de la Directrice Générale participera à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de marketing et de communication, organisera les actions de communication : publicité, presse, matériel spécifique, concevra les outils marketing et les actualiser : offre de transport de l'AOMD (plan du réseau, fiches des lignes du réseau...), sera responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques et organisera, coordonnera et diffusera des informations relatives aux politiques publiques.

Il est demandé au Comité Syndical :

- d'adopter la proposition du Président en la création d'un poste d'adjoint administratif pour le service Marketing et communication ;
- de créer le poste d'adjoint administratif à temps complet ;
- de supprimer le poste d'attaché territorial à temps non complet ;
- de modifier le tableau des effectifs au vu des avancements de grade déjà validés par le Comité Syndical.

Les crédits sont inscrits au budget 2018.

Le tableau des effectifs sera le suivant à compter du visa du contrôle de légalité :

Grades ou emplois	Effectif budgétaire	Effectif		Dont temps non complet
		Pourvus	Vacants	
Emploi fonctionnel				
Emploi fonctionnel DGAS	1	1	0	
Filière administrative				
Attaché principal	1	1	0	
Attaché territorial	3	3	0	
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0	
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1	1	0	
Adjoint administratif	1	0	1	
Total filière administrative	8	7	1	
Filière technique				
Ingénieur	1	1	0	
Technicien territorial	1	0	1	
Total filière technique	2	1	1	
TOTAL GENERAL	11	9	2	

Le Bureau Syndical en date du 28 novembre 2018 ainsi que la commission Finances-Personnel en date du 11 décembre 2018 ont donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- adopte la proposition du Président en la création d'un poste d'adjoint administratif pour le service Marketing et communication ;
- accepte de créer le poste d'adjoint administratif à temps complet ;
- supprime le poste d'attaché territorial à temps non complet ;
- modifie le tableau des effectifs au vu des avancements de grade déjà validés par le Comité Syndical.

Pour extrait conforme,
A Yutz, le 20 décembre 2018
Le Président

Roger SCHREIBER



PUBLIÉ-NOTIFIÉ
Le 20/12/18
Le Président du SMITU